



BLIEUX

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

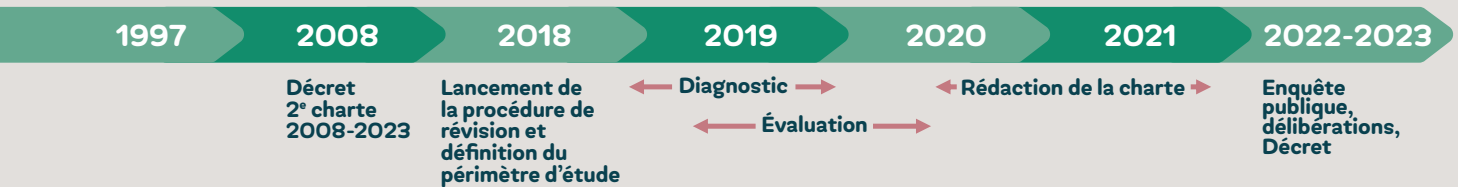
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Animation du **Site Natura 2000** « Gorges de Trévans, Montdenier et Mourre de Chanier » : diagnostic et définition d'objectifs de gestion, inventaires et suivis d'espèces (suivi de l'armoise insipide, une plante patrimoniale du Chiran et de Chanier avec l'accompagnement du Conservatoire botanique alpin) ; cartographie des habitats agropastoraux, montage de mesures agro-environnementales en faveur des milieux pastoraux avec des éleveurs volontaires.
- Élaboration du plan de gestion pastoral de **Ruth**.
- Appui du Parc à la commune et à l'ASA de Blieux pour boucler le plan de financement (souscription d'un contrat Natura 2000 et mobilisation de financements de la Fondation du Patrimoine) pour la **restauration des canaux d'irrigation gravitaire**.
- Recherche de la vipère d'Orsini sur le Chiran et le Chanier (avec l'accompagnement du Conservatoire d'espaces naturels PACA).
- **Observations naturalistes** réalisées dans le cadre des inventaires citoyens de la biodiversité sur la commune (2016) : 400 relevés floristiques, pour 672 taxons identifiés, 917 observations faunistiques faites directement dans le cadre des inventaires participatifs pour 260 espèces identifiées.
- 22 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune et 1 panneau de valorisation « chemins du patrimoine » installé devant la fontaine.



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : balade naturaliste et stand du Parc sur les actions menées à Blieux ; intervention du Crieur du Verdon.
- Accueil d'un stagiaire pour la réalisation d'une **étude géo-historique** sur la commune en lien avec une initiative privée (2016). Réflexion prolongée sur un temps d'animation avec les habitants sur l'émergence de pistes d'actions locales liées à la transition énergétique et écologique (2017).

- **Inventaires citoyens de la biodiversité** (2016) : 2 réunions publiques, 7 sorties ouvertes à tous, 1 animation avec le centre de loisirs de Barrême, 6 entretiens oraux avec des habitants, 1 week-end de prospections entre bénévoles, au total 210 participants, 1 exposition photos, 1 édition « cahier biodiversité de Blieux » Budget = 25 000€).
- Accueil d'un **séjour « Jeunes au sommet »** pour les jeunes de deux centres de loisirs du territoire (Puimoisson et Montagnac-Montpezat) au refuge du Mont Chiran.
- Accueil d'un **séjour « 1001 nuits alpines »** pour les jeunes de deux centres de loisirs du territoire (Castellane et Barrême) au refuge du Mont Chiran.
- Patrouilles ponctuelles des **écogardes** en toute saison sur le secteur du Chiran, notamment pour sensibiliser à la fragilité du site et susciter des comportements respectueux.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, sur l'ensemble du Parc).
- Formation pour les amateurs ou les agriculteurs à la **taille** et la restructuration des **arbres fruitiers**.
- Expérimentation de parcs de protection des troupeaux dits de fin d'après-midi pour lutter contre la prédation.
- Accompagnement de l'association ABCDE en tant que gestionnaire du refuge du Chiran dans la Charte européenne du tourisme durable.
- Accompagnement et aide au financement de l'adaptation environnementale de 2 gîtes d'étape portée par M. Estève, via le programme européen LEADER.
- Promotion de la **randonnée** : création d'une fiche randonnée sur le sentier du sommet du Chiran ; valorisée dans le site www.cheminsdesparcs.fr
- Accompagnement de la commune pour l'encadrement de la pratique de canyoning sous le village – délibération du conseil municipal de fermeture de l'itinéraire.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV-2018) : aide technique et financière pour des travaux de rénovation énergétique sur le presbytère et la mairie (isolation) et du parc d'éclairage public (luminaires LEDs + horloges astronomiques).



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions.
- Réflexion intercommunale (Majastres-Blieux) sur la mise en place d'une réglementation visant à la **régulation de la circulation des véhicules terrestres à moteur sur le massif du Chiran**, ses espaces naturels et espaces pastoraux pour répondre aux multiples conflits d'usages et l'altération des milieux. Pas d'arrêt pris à ce jour.
- Mise en place d'un **relais radio** sur le site du Chiran dédié à la sécurité et l'alerte secours des professionnels touristiques d'activités de pleine nature, les agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et les agents communaux).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides**.
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pies grièches, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages en 2018** : 60 prises de vue représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... puis reconduite annuelle pour un suivi de leur évolution.
- Programme de **restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels (chaux, plâtre paysan, pierre sèche, calade...) : une 50^{aine} d'édifices restaurés ou ayant fait l'objet de prescriptions du Parc, dont 31 restaurés en chantiers participatifs.
- Création d'**outils pédagogiques** : fiches ressources, malles et espaces pédagogiques sur différents thèmes (patrimoine bâti, pastoralisme, biodiversité, urbanisme...).
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015).
- Nombreuses éditions valorisant les **patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers

scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).

- **Opération écocardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité.
- **Audit des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics pour 8 collectivités volontaires.
- **Promotion de la randonnée et des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays-tours du Verdon.
- Permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013).
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcuVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcuverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Participez aux événements du Parc
retrouvez les dates sur
parcuverdon.fr/agenda

Suivez la révision de la charte
parcuverdon.fr/verdon2038

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcuverdon.fr